

Diriger avec intégrité

Notre Code de Conduite



Autoliv

Sommaire

Notre Code	03	Commerce équitable et légal	21
Message de notre CEO	04	Concurrence équitable	22
Le rôle de notre Code	05	Lutte contre la corruption	23
Votre rôle et les attentes en matière de leadership	06	Commerce international	24
S'exprimer	07	Conflits d'intérêt	25
Notre Code de Conduite et nos comportements clés	09	Délit d'initiés	26
Notre questionnaire d'intégrité	10	Fournisseurs et partenaires commerciaux	27
Notre cadre de développement durable	11		
Respect des personnes	12	Protection des actifs de l'entreprise	28
Droits humains	13	Information et cybersécurité	29
Sécurité au travail	14	Communication	30
Respect et inclusion sur le lieu de travail	15	Propriété intellectuelle	31
Confidentialité des données	16	Protection des actifs de l'entreprise	32
		Intelligence artificielle responsable	33
Qualité	17	Exactitude des registres	34
Qualité de nos produits et services	18	Lutte contre la fraude	35
Environnement	19		
Limiter notre impact sur l'environnement	20		



Notre Code





Message de notre CEO

[Notre Code](#)/Respect des personnes/Qualité/Environnement/Commerce équitable et légal/Protection des actifs de l'entreprise

Chers collaborateurs(-trices),

Notre Code de Conduite, intitulé « Diriger avec intégrité », fournit des directives claires et pratiques qui nous aident à agir avec intégrité, cohérence et respect dans tous les aspects de nos activités. Associé à nos comportements clés, le Code définit la manière dont nous travaillons, collaborons et instaurons la confiance, tant au sein de d'Autoliv qu'avec nos partenaires autour du monde. Nos méthodes de travail et le respect de ces normes contribuent à faire de nous une équipe soudée.

Ce Code a été élaboré grâce des contributions au sein d'Autoliv et reflète notre engagement collectif à faire ce qui est juste. Il ne vise pas à couvrir toutes les situations, mais il offre une base solide pour la prise de décision et les discussions en équipe. Il donne à chacun d'entre nous les moyens de **S'exprimer**, de poser des questions, de partager des idées et de faire part de nos préoccupations, afin que nous puissions nous améliorer continuellement et nous soutenir mutuellement.

Il est important de noter que le Code favorise également une culture d'inclusion. Lorsque nous nous sentons en sécurité, respectés et écoutés, au sein des équipes,

des postes et des zones géographiques, nous donnons le meilleur de nous-mêmes. En adoptant des perspectives diverses, nous renforçons notre capacité à innover, à relever des défis et à grandir ensemble.

Intégrons le Code dans notre façon de penser au quotidien. Utilisons-le comme guide pour planifier, prendre des décisions ou gérer les situations difficiles. Dans un monde complexe et en constante évolution, plus qu'un simple document, notre **Code est une constante**.

Il nous unit en tant en tant qu'entité Autoliv unique, agissant avec cohérence, transparence et clarté. C'est ce qui guide notre réussite au quotidien et nous aide à sauver toujours plus de vies.

C'est notre Code de Conduite. Découvrez-le, appliquez-le au quotidien. et appuyez-vous sur lui pour diriger.

Mikael Bratt
Président et CEO



Le rôle de Notre Code

Notre Code/Respect des personnes/Qualité/Environnement/Commerce équitable et légal/Protection des actifs de l'entreprise

Chez Autoliv, nous considérons notre Code comme un guide fondamental sur la manière de mener nos affaires.

- Il définit les normes pour toutes les personnes qui exercent un rôle au sein de notre entreprise, de l'ensemble des salarié(e)s, aux supérieurs hiérarchiques et membres de notre Conseil d'administration.
- Il nous permet de nous exprimer lorsque nous soupçonnons qu'il y a un problème et lorsque nous avons des suggestions d'amélioration à proposer.
- Il constitue une base pour orienter notre prise de décision.
- Il nous indique à qui nous adresser si nous avons des questions ou des doutes.

Si les lois locales sont plus strictes que notre Code, nous devons les respecter. Lorsque notre code est plus strict, nous appliquons notre Code.



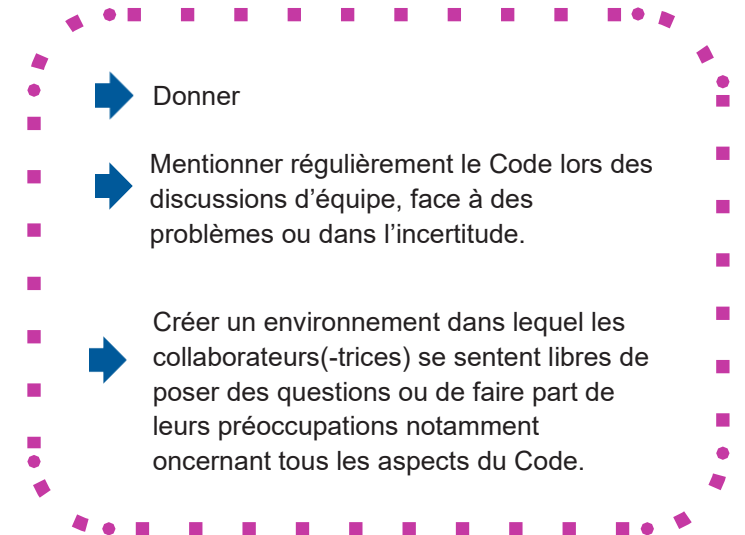
Votre rôle et les attentes en matière de leadership

Votre rôle :

- **Prenez le temps** : notre Code est un guide essentiel qui régit notre manière de travailler au sein d'Autoliv. Prenez le temps qu'il faut pour le lire attentivement et n'hésitez pas à poser toutes les questions que vous pourriez avoir. Ce Code ne répond pas à toutes les situations que vous pourriez rencontrer, mais il doit toujours constituer votre premier point de repère face à une décision difficile ou une zone d'incertitude. Si vous avez besoin d'aide, posez des questions.
- **Travaillez ensemble** : notre Code est utile pour inciter à et guider les discussions sur la manière de traiter un problème ou de prendre une décision difficile. Il fournit des instructions très claires sur ce que nous ne devons jamais faire dans des domaines clés. Dans d'autres situations, il vous dirige vers les services et les experts qui pourront vous aider. Plus important encore, il vous permet de ne jamais vous sentir isolé(e) et contraint(e) de prendre une décision difficile seul(e).
- **Soyez conscient(e) des conséquences** : lorsque nous disons que notre Code est important, ce ne sont pas que des mots. Par conséquent, nous devons tous nous attendre à des conséquences si nous ne suivons pas les conseils et les directives qu'il fournit. Les violations du Code sont graves et peuvent entraîner des mesures disciplinaires.

Attentes en matière de leadership :

En plus de respecter tous les engagements du Code, les dirigeants d'Autoliv sont supposés :



Speak
up.

S'exprimer chez Autoliv

Chez Autoliv, un environnement de travail sûr ne se limite pas à la sécurité physique et à la santé. Il concerne également notre bien-être mental et notre sentiment de sécurité lorsque nous exprimons notre opinion.

Chez Autoliv, nous avons une définition large de ce que signifie « S'exprimer ». Celle-ci couvre toutes les discussions visant à accompagner un changement positif ou une amélioration. S'exprimer, c'est signaler une préoccupation, poser une question, partager des idées, encourager l'inclusion ou proposer une autre façon de faire. Ce sont autant façons de s'exprimer.





... et nous vous
écouterons

[Notre Code](#)/Respect des personnes/Qualité/Environnement/Commerce équitable et légal/Protection des actifs de l'entreprise

Si vous **ne vous sentez pas** à l'aise pour vous exprimer en personne, vous pouvez faire part de vos préoccupations en toute confiance via la ligne d'assistance (Helpline) d'Autoliv disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Si vous faites part de vos préoccupations ou si vous signalez des actes répréhensibles en toute bonne foi, cela n'aura aucune conséquence négative sur votre avenir chez Autoliv.

[Norme AS317 – S'exprimer](#)
[Contacts du service Juridique, des](#)
[Ressources Humaines et de la](#)
[Conformité](#)



S'exprimer :
autoliv.com/speak_up



Helpline :
helpline.autoliv.com

Tout signalement effectué via la ligne d'assistance d'Autoliv, que ce soit par téléphone ou par Internet, sera recueilli par une tierce partie. Les informations fournies seront envoyées à l'équipe en charge de la Conformité et de l'Intégrité de l'entreprise de manière confidentielle et, si vous le préférez, anonyme (lorsque cela est autorisé). Nous vous assurons que vos commentaires seront pris en considération par l'équipe en charge des enquêtes de Conformité et que vos préoccupations feront l'objet d'une analyse et d'une enquête en bonne et due forme, si nécessaire. Tous les signalements crédibles de problèmes de conformité seront soumis à une enquête conformément aux [Principes d'investigation relatifs à la Conformité d'Autoliv](#)

Notre Code et nos Comportements Clés

Chez Autoliv, nous souhaitons nous appuyer sur les compétences de tous nos collaborateurs(-trices) en les intégrant dans des équipes, des groupes et des postes ultra-performants. Nos comportements clés nous permettent d'agir depuis un point de départ commun, en améliorant la communication et en plaçant l'intégrité au cœur de tout ce que nous faisons.

**Vous trouverez plus de détails
sur nos comportements clés ici :**

[Page LifeNet consacrée aux comportements clés](#)

[Notre Code](#)/[Respect des personnes](#)/[Qualité](#)/[Environnement](#)/[Commerce équitable et légal](#)/[Protection des actifs de l'entreprise](#)

Incarnons notre Code



Assumons nos responsabilités

Cela commence par moi.

- Nous signalons tout problème détecté.
- Nous nous traitons mutuellement avec intégrité et respect.
- Nous faisons preuve de cohérence entre nos paroles et nos actes.
- Nous respectons les règles.



Apportons une valeur ajoutée

Je m'assure que mes clients bénéficient d'une valeur ajoutée.

- Nous sommes attentifs au résultat final.
- Nous prenons en compte l'intégralité de la chaîne, du début à la fin.



Collaborons

Je fais preuve de collaboration en demandant et en apportant de l'aide.

- Nous demandons : « Qui puis-je aider et comment puis-je aider ? »
- Nous partageons le bon comme le moins bon.
- Nous demandons et donnons du feedback régulièrement.



Facilitons les choses

Je m'efforce de rester concis(e) et simple.

- Nous clarifions les attentes.
- Nous partageons les objectifs comme le contexte.
- Nous anticipons les difficultés.



Soyons curieux(-se)

J'étudie les meilleures façons de faire.

- Nous posons des questions pour comprendre les autres.
- Nous éliminons les causes racines par une résolution de problèmes efficace.
- Nous recherchons les meilleures pratiques et des méthodes innovantes pour nous améliorer.



Notre questionnaire d'intégrité

Les conflits, les dilemmes et les décisions difficiles sont des défis auxquels toutes les entreprises sont confrontées. Le plus important est l'attitude adoptée : est-ce que nous admettons les problèmes et prenons le temps de réfléchir pour faire le meilleur choix possible ou est-ce que nous les ignorons en espérant qu'ils finiront par disparaître si nous les ignorons (...ce qui ne se produit jamais !).

Si vous êtes confronté(e) à un conflit, un dilemme ou une décision difficile, prenez-le temps de réfléchir et répondez à notre questionnaire d'intégrité. Ces questions vous aideront à explorer et à évaluer vos options, idéalement en étant accompagné(e) de votre responsable ou d'autres collaborateurs(-trices). Même si rien ne garantit que vous prendrez la décision parfaite, cela vous aidera à éviter les jugements hâtifs ou les décisions que vous pourriez regretter plus tard.

Lorsque vous répondez aux questions, tenez compte des pressions ou des préjugés qui pourraient avoir un impact sur votre jugement ou sur le jugement de ceux qui vous entourent. Personne ne peut être totalement impartial, mais nous pouvons tous prendre de meilleures décisions en étant conscients de ce qui influence notre façon de penser et d'agir.



Si vous répondez à l'une des questions par « non » ou « je ne suis pas sûr(e) », prenez le temps de réfléchir et demandez de l'aide.

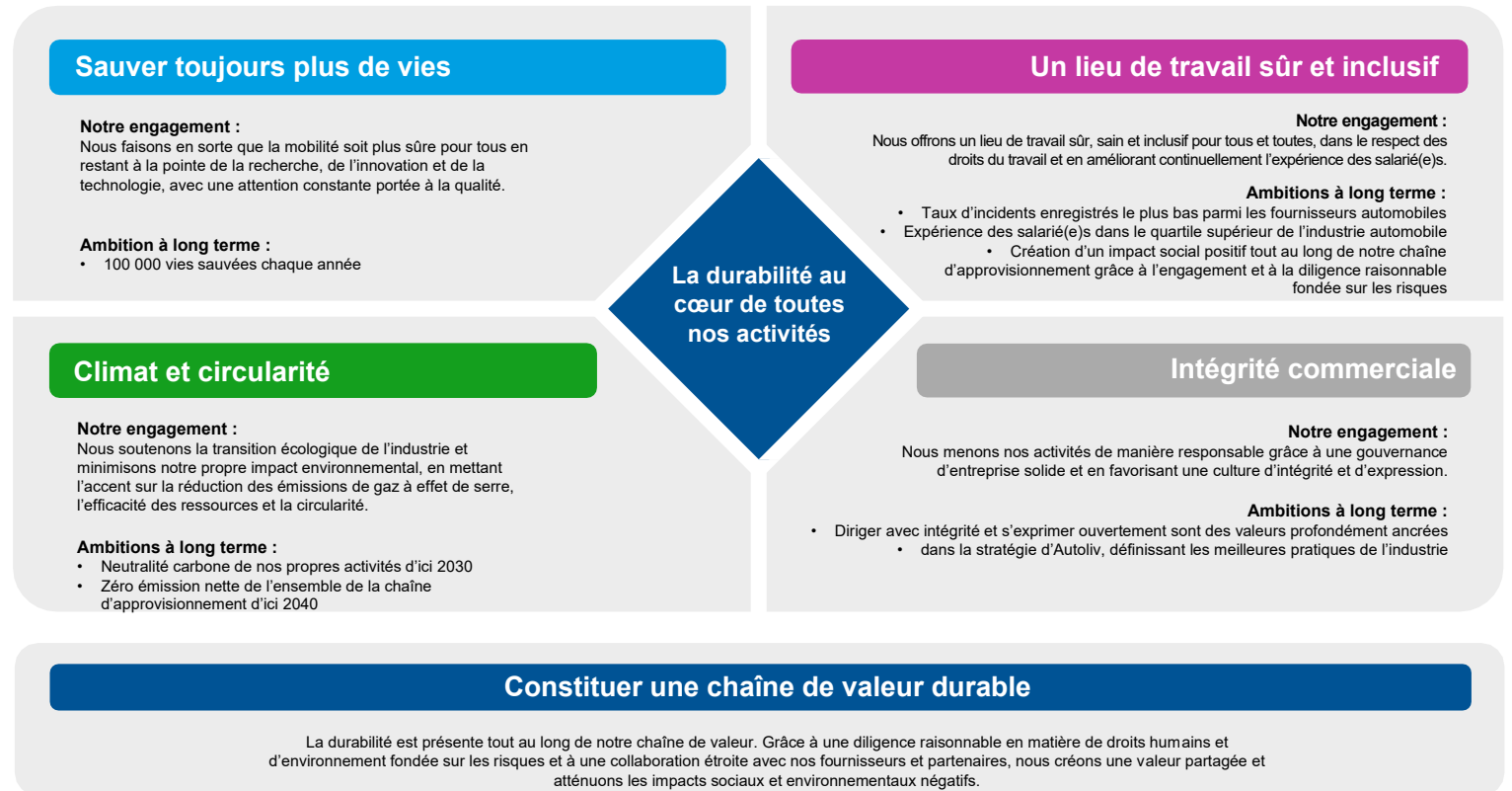
Notre cadre de développement durable

Guidés par notre vision visant à sauver toujours plus de vies, notre mission consiste à fournir des solutions de classe mondiale qui sauvent des vies dans les domaines de la mobilité et de la société.

Notre Code/Respect des personnes/Qualité/Environnement/Commerce équitable et légal/Protection des actifs de l'entreprise

La durabilité est au cœur de toutes nos activités et constitue un moteur fondamental pour nous démarquer sur le marché et créer de la valeur pour nos parties prenantes, contribuant ainsi à garantir la prospérité continue de notre entreprise et à favoriser notre développement durable à long terme. Pour ce faire, nous devons systématiquement tenir compte des répercussions de nos activités, qu'elles soient économiques, sociales et

environnementales, dans notre prise de décision et nos activités. Notre cadre de développement durable se concentre sur les domaines clés dans lesquels nous pouvons apporter une contribution positive, mais où nous devons également gérer certains risques et impacts. En tant que partie intégrante de ce cadre, notre Code sous-tend la manière dont nous gérons notre entreprise de manière durable et dont nous remplissons nos obligations en tant que signataire du [Pacte mondial des Nations Unies](#)



Respect des personnes

Droits humains

Pourquoi ?

Nous devons mener nos activités commerciales d'une manière respectueuse des droits humains et de la dignité de tous.



Nos engagements :

- Nous sommes intransigeants et faisons toujours preuve de vigilance pour nous assurer que nos relations commerciales (y compris notre chaîne d'approvisionnement) ne soutiennent aucune forme de violation des droits humains.
- Nous ne tolérons aucune forme de travail des enfants, de travail forcé, de traite des êtres humains ou autre pratique d'esclavage moderne dans nos activités ou notre chaîne d'approvisionnement.
- Nous nous efforçons de proposer des salaires équitables, des horaires de travail raisonnables, des avantages sociaux et d'autres conditions d'emploi conformes aux normes internationales du travail, aux lois applicables et aux principes des droits du travail.
- Nous soutenons le droit de travailler dans un environnement sûr et sécurisé, offrant l'égalité des chances et exempt de toute forme de discrimination, de harcèlement, d'abus ou de représailles.
- Nous respectons le droit à la liberté d'association et à la négociation collective et encourageons un dialogue ouvert et transparent avec tous nos collaborateurs et collaboratrices et, le cas échéant, avec les représentant(e)s des groupes syndicaux.
- Nous exerçons une diligence raisonnable appropriée en matière de droits humains dans le cadre de nos propres activités, de celles de nos partenaires commerciaux et de nos fournisseurs.

Votre rôle :

- Veillez à ce que tous nos collaborateurs et collaboratrices ainsi que toutes les personnes avec lesquelles nous travaillons le fassent librement et selon les conditions convenues.
- Veillez à ce que votre comportement respecte les droits et la dignité de tous vos collaborateurs et collaboratrices et de toutes les personnes avec lesquelles nous travaillons, et commettez, ni ne tolérez aucun type d'abus.
- Soutenez nos processus de diligence raisonnable en matière de droits humains dans le cadre de nos propres activités, ainsi que dans l'évaluation de nos partenaires commerciaux et fournisseurs nouveaux et existants.

- S'exprimer immédiatement en cas de suspicion d'une violation des droits humains d'une personne dans le cadre de nos activités est important, qu'il s'agisse de nos opérations ou d'autres activités professionnelles, telles que des voyages d'affaires et des événements sociaux liés au travail.



N'oubliez jamais :

Les violations des droits humains continuent de se produire dans presque tous les pays du monde. Nous devons donc rester prudents et ne pas présumer que ces problèmes ne se poseront jamais dans les relations d'affaires d'Autoliv.



Où obtenir de l'aide ?

N'hésitez jamais à vous exprimer et à demander de l'aide ou des conseils. N'oubliez pas que vous êtes protégé(e) contre les représailles et que chaque préoccupation soulevée fera l'objet d'une enquête approfondie, avec des mesures correctives appropriées si nécessaire.

- [Déclaration de politique en matière de droits humains d'Autoliv](#)
- [Déclarations d'Autoliv relatives au travail forcé](#)



Sécurité au travail

Pourquoi ?

La vision d'Autoliv visant à sauver toujours plus de vies s'applique autant à nos lieux de travail qu'à nos produits. Autoliv s'engage à fournir des conditions de travail sûres à ses salarié(e)s et sous-traitants.

Nous partons du principe que les accidents du travail et les maladies professionnelles peuvent être évités et nous nous efforçons de mener nos activités de manière à ne causer aucun accident ni aucun problème de santé à nos salarié(e)s, sous-traitants et autres parties prenantes.



Nos engagements :

- Nous respectons la législation applicable en matière de santé et de sécurité au travail.
- Nous améliorons continuellement notre système de gestion de la santé et de la sécurité au travail ainsi que la maturité de la culture de la santé et de sécurité d'Autoliv.
- Nous identifions les dangers sur le lieu de travail et évaluons les risques associés. En appliquant la hiérarchie des mesures de contrôle en matière de santé et de sécurité, nous visons à éliminer les dangers dans la mesure du possible et à gérer tout risque significatif afin de prévenir les blessures ou les problèmes de santé. Les évaluations des risques seront révisées chaque fois que les circonstances changeront.
- Nous encourageons l'amélioration continue des performances en matière de santé et de sécurité, fixons des cibles et des objectifs clairs, et fournissons un cadre approprié pour examiner les objectifs et les performances en matière de santé et de sécurité au travail par rapport à ceux-ci.
- Nous fournissons des instructions, des formations et une supervision afin de permettre aux salarié(e)s et aux autres personnes présentes dans nos locaux d'éviter les dangers et de contribuer de manière positive à leur propre santé et sécurité au travail ainsi qu'à celles des autres.
- Nous consultons et impliquons les salarié(e)s et les autres parties intéressées dans l'amélioration continue de la santé et de la sécurité au travail chez Autoliv.
- La responsabilité en matière de santé et de sécurité au travail incombe à la direction d'Autoliv. Les responsables ont pour principale responsabilité de veiller au respect des normes de santé et de sécurité au travail d'Autoliv.

Votre rôle :

- Chaque salarié(e), à tous les niveaux de l'organisation, est responsable de sa propre santé et sécurité ainsi que de celles des autres,
 - en suivant et en respectant nos normes,
 - en identifiant et en contribuant à éliminer les conditions et les comportements dangereux.
- Vous devez participer à toutes les formations consacrées à la sécurité requises et consulter votre responsable si vous avez besoin de conseils supplémentaires.

- N'effectuez que les tâches pour lesquelles vous avez été formé(e) et pour lesquelles vous disposez des capacités et des compétences suffisantes.
- Veillez à respecter les règles de sécurité relatives à la tâche à accomplir et à utiliser l'équipement de protection approprié fourni.
- N'utilisez pas de manière abusive et n'altérez pas les équipements fournis dans l'intérêt de la santé, de la sécurité ou du bien-être.
- Vous devez exprimer de manière proactive toutes les idées qui contribuent à améliorer la santé et la sécurité.



N'oubliez jamais :

Vous êtes responsable de votre sécurité et de celle des autres, tout comme eux sont responsables de votre sécurité.



Où obtenir de l'aide ?

N'hésitez jamais à vous exprimer et à demander de l'aide ou des conseils.

- [Déclaration de politique de santé et de sécurité Autoliv](#)
- [AS271 Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)
- [Page consacrée aux normes sur la santé et la sécurité au travail](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)
- [Fiches de données de sécurité \(FDS\) facilement accessibles](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)
- [Centre de formation Autoliv](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)



Respect et inclusion sur le lieu de travail

Pourquoi ?

La force de nos méthodes de travail est l'un de nos atouts les plus précieux et elle a un impact sur ce que nous faisons. Le respect dont nous faisons preuve les uns à l'égard des autres au quotidien occupe une place essentielle dans ce cadre.



Nos engagements :

- Notre culture d'entreprise repose sur la dignité et le respect, la sûreté et la sécurité. Nous nous engageons à maintenir un lieu de travail exempt de harcèlement, d'abus et de toute forme d'intimidation physique ou mentale.
- Nous reconnaissons que le respect et l'inclusion sont essentiels à une culture où chacun peut être soi-même au travail, être performant(e) et se sentir valorisé(e) et respecté(e).
- Les dirigeants doivent donner l'exemple en matière de comportement respectueux et promouvoir la sécurité psychologique et l'inclusion au sein de leurs équipes et de leurs fonctions.
- Nous promovons et récompensons nos collaborateurs et collaboratrices en fonction de leur mérite, selon des critères objectifs et transparents.
- Nous offrons à tous nos collaborateurs et collaboratrices un accès équitable aux possibilités de formation.
- Nous appliquons une tolérance zéro à l'égard de toute forme de discrimination ou de harcèlement, et nous traitons ces cas avec le plus grand sérieux.
- Nous reconnaissons que le respect et l'inclusion sur le lieu de travail ne peuvent être considérés comme acquis. Ils nécessitent tous deux des efforts, des discussions et une réflexion continus.

Votre rôle :

- Contribuez à créer un environnement de travail positif, respectueux et inclusif en traitant vos collaborateurs et collaboratrices avec courtoisie et respect.
- Apportez une valeur ajoutée en prenant le temps de nouer de bonnes relations professionnelles et en écoutant les opinions différentes avec un esprit ouvert.
- Communiquez clairement et gentiment, en tenant compte de l'impact que vos paroles ou vos actions peuvent avoir sur les autres.
- Gérez votre stress et soyez conscient(e) de son effet sur votre comportement : le stress n'est jamais une excuse pour manquer de respect.

- Exprimez-vous pour signaler tout cas de harcèlement ou de discrimination dont vous êtes témoin ou victime.
- Soyez curieux(-se) de savoir ce qui favorise l'inclusion, identifiez les obstacles et suggérez de manière proactive des améliorations chaque fois que vous identifiez des opportunités pour créer un environnement plus inclusif.



N'oubliez jamais :

Vous devez vous exprimer si vous remarquez de l'intimidation, de la discrimination, du harcèlement ou des comportements inappropriés. Ne restez pas sans rien dire.



Où obtenir de l'aide ?

N'hésitez jamais à vous exprimer et à demander de l'aide ou des conseils.

- [AS315 – Respect et inclusion sur le lieu de travail](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)



Confidentialité des données

Pourquoi ?

Dans le monde actuel axé sur les données, la confidentialité va au-delà de la conformité : elle est essentielle pour gagner la confiance, préserver la réputation de la marque et soutenir la croissance à long terme. Nous reconnaissons la confidentialité comme un droit humain fondamental et gérons les données personnelles de manière responsable, avec intégrité et transparence envers toutes les personnes dont nous détenons des données.



Nos engagements :

- Nous respectons la vie privée en tant que droit humain fondamental et traitons les données personnelles avec soin, équité et intégrité dans le cadre de toutes nos activités.
- Nous faisons preuve de transparence et de responsabilité quant à la manière dont les données personnelles sont collectées, utilisées et partagées.
- Nous protégeons les données personnelles en appliquant des mesures de sécurité appropriées et en limitant leur utilisation à des fins commerciales légitimes.
- Nous gérons la confidentialité conformément aux principes, lois, réglementations et meilleures pratiques généralement applicables en matière de confidentialité, quelle que soit notre situation géographique.

Votre rôle :

- Gérez les données personnelles de manière responsable et traitez toujours avec soin et confidentialité toute information permettant d'identifier une personne, directement ou indirectement.
- Respectez la Politique de confidentialité des données d'Autoliv et aux normes connexes chaque fois que votre travail implique des données à caractère personnel.
- Si vos projets impliquent des données à caractère personnel, contactez dès le début l'équipe chargée de la confidentialité des données afin d'évaluer les risques et de mettre en œuvre les contrôles recommandés.
- Signalez tout incident ou toute violation de données impliquant des informations à caractère personnel que vous remarquez ou soupçonnez.



N'oubliez jamais :

Nous travaillons activement afin de protéger la vie privée de chacun(e) et de rester en conformité. Chacun(e) d'entre nous joue un rôle clé : gérez les données personnelles avec soin et contribuez à renforcer notre engagement commun en faveur de la confidentialité.



Où obtenir de l'aide ?

N'hésitez jamais à vous exprimer et à demander de l'aide ou des conseils.

- [AS263 – Politique de confidentialité des données](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)
- [Page LifeNet consacrée à la confidentialité des données](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)



Qualité



Qualité de nos produits et services

Pourquoi ?

Le premier objectif d'Autoliv est de sauver des vies. Nos produits n'ont jamais de deuxième chance. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons faire aucun compromis sur la qualité. C'est pourquoi nous avons mis en place le projet Q5 : la qualité selon Autoliv.



Nos engagements :

- En adoptant nos comportements clés, nous donnons l'exemple et nous contribuons à notre projet Q5 qui tend vers le zéro défaut et vers la fourniture d'une meilleure valeur à tous les clients.
- Notre projet Q5 vise le zéro défaut au niveau de nos produits livrés et la suppression des défauts dans toutes les zones qui ne relèvent pas de la fabrication.
- Notre objectif est que la réflexion, la planification et l'exécution de tous les postes au sein d'Autoliv soient basées sur un état d'esprit zéro défaut, que ce soit pour les produits ou les services.
- Nous respectons les normes du gouvernement et de l'industrie qui s'appliquent à nos produits ou services.
- Nous sommes ouverts à toutes les idées d'amélioration et à toutes les préoccupations concernant la qualité.

Votre rôle :

- Cela commence par vous. Vous devez montrer l'exemple et contribuer à nos efforts pour atteindre le zéro défaut.
- Familiarisez-vous et restez toujours informé(e) concernant toutes les normes d'Autoliv et les contrôles qualité relatifs à votre travail.
- Consultez votre responsable si vous avez besoin d'une formation ou de conseils supplémentaires.
- Exprimez vos préoccupations concernant la qualité ou vos idées d'amélioration.
- Assumez vos responsabilités. Soyez conscient(e) que respecter nos engagements en matière de qualité exige une attention constante.

Q5 – La qualité selon Autoliv



N'oubliez jamais :

Vous ne devez jamais partir du principe que les problèmes de qualité seront traités par quelqu'un d'autre. Si vous avez une question ou un doute, prenez le temps de réfléchir et demandez conseil.

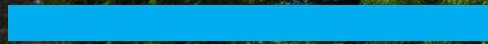


Où obtenir de l'aide ?

N'hésitez jamais à vous exprimer et à demander de l'aide ou des conseils.

- [Bibliothèque des politiques de qualité Autoliv](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)
- [Page LifeNet consacrée à la qualité](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)
- [Q5 – La qualité selon Autoliv](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)

Environnement



ACS Autoliv China, Shanghai



Limitation de notre impact sur l'environnement

Pourquoi ?

Nous avons le devoir envers nous-mêmes, nos familles, la société et les générations futures de nous efforcer en permanence de réduire notre impact sur l'environnement.



Nos engagements :

- Nous prenons très au sérieux nos normes environnementales, tant en interne qu'en externe avec nos fournisseurs.
- Nous fixons des objectifs climatiques ambitieux, conformes aux données scientifiques et aux accords internationaux, et prenons un large éventail de mesures pour les atteindre.
- Nous reconnaissons qu'il y aura toujours des possibilités d'amélioration continue dans tous les aspects clés de notre impact environnemental, incluant le climat, les ressources naturelles, l'énergie, les déchets, l'eau et la prévention de la pollution.
- Nous appliquons les principes clés de la circularité et de la conception durable afin de réduire les impacts environnementaux tout au long du cycle de vie de notre chaîne d'approvisionnement et de nos propres activités.
- À tous les niveaux de l'organisation, nous encourageons une mentalité qui cherche à comprendre et à minimiser l'impact environnemental de toutes nos activités.
- Nous mesurons et rendons compte chaque année de notre impact environnemental.

Votre rôle :

- Vous devez connaître et respecter nos normes environnementales qui s'appliquent à votre travail.
- Contribuez à garantir que tous les partenaires commerciaux avec lesquels vous travaillez respectent nos engagements environnementaux (veuillez vous reporter au chapitre séparé sur les fournisseurs et partenaires commerciaux).
- Réduisez au minimum l'utilisation de matériaux, d'énergie et d'eau dans le cadre de vos activités commerciales et pour le compte d'Autoliv.
- Mettez en œuvre des conceptions sûres et durables et appliquez autant que possible le principe « réduire, réutiliser et recycler ».
- Prenez vos responsabilités et exprimez-vous lorsque vous voyez des opportunités de limiter davantage notre impact environnemental.



N'oubliez jamais :

Collaborez avec vos collaborateurs et collaboratrices et prenez des mesures, petites ou grandes, pour créer de nouvelles habitudes qui minimisent notre impact sur l'environnement.



Où obtenir de l'aide ?

N'hésitez jamais à vous exprimer et à demander de l'aide ou des conseils.

- [Politique environnementale ALV](#)
- [AS030 – Norme du système de gestion de l'environnement](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)
- [Exigences ALV en matière d'approvisionnement durable - Fournisseurs directs de matériaux](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)
- [Page LifeNet consacrée à la durabilité](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)
- [Climat et circularité](#)

Commerce équitable et légal



Concurrence équitable

Pourquoi ?

Nous prospérons le plus sur les marchés équitables et ouverts.

Partout dans le monde, les lois sur la concurrence sont renforcées et appliquées de manière plus rigoureuse. Le non-respect de ces règles pourrait avoir de graves conséquences pour notre entreprise et nos salarié(e)s.



Nos engagements :

- Nous croyons en l'équité et l'ouverture des marchés et respectons l'ensemble des lois antitrust et sur la concurrence qui s'appliquent à notre entreprise.
- Nous communiquons au sujet de nos produits et services avec précision et honnêteté et nous ne recueillons des informations commerciales qu'auprès de sources légitimes.
- Nous fixons nos prix de manière indépendante, en fonction de nos coûts, des conditions du marché et de la concurrence.
- Nous ne cherchons jamais à nous coordonner avec nos concurrents, fournisseurs, clients ou distributeurs d'une manière qui pourrait limiter injustement la concurrence sur le marché. Cela inclut les accords sur les prix, la répartition des marchés ou des clients, ou encore la restriction de l'offre.

Votre rôle :

- Ne partagez jamais d'informations commercialement sensibles avec vos concurrents, notamment les prix, les stratégies, les offres, les conditions contractuelles, les données salariales et les stratégies de remise.
- Évitez toute discussion avec des concurrents qui pourrait être interprétée comme anticoncurrentielle, que ce soit dans un contexte professionnel ou lors d'interactions sociales informelles.
- Demandez une autorisation préalable avant de conclure tout accord susceptible de soulever des problèmes de concurrence, tel que des offres conjointes, des analyses comparatives, des accords d'exclusivité ou des collaborations en matière de développement durable.
- Demandez toujours conseil à l'équipe Juridique si vous avez des questions ou des préoccupations concernant la concurrence loyale ou avant de conclure l'un des accords suivants : regroupement de produits, accords d'exclusivité, refus de fourniture ou accords avec un concurrent.



N'oubliez jamais :

Les accords anticoncurrentiels illégaux peuvent être écrits ou verbaux, ou être sous-entendus de façon silencieuse lorsque d'autres parties s'accordent sur une ligne de conduite. Même une collaboration bien intentionnée peut dépasser les limites. En cas de doute, prenez le temps de réfléchir et demandez conseil au service Juridique.



Où obtenir de l'aide ?

N'hésitez jamais à vous exprimer et à demander de l'aide ou des conseils.

- [AS312 – Politique de concurrence équitable](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)
- [Page LifeNet consacrée aux règles antitrust et à la concurrence équitable](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)



Lutte contre la corruption

Pourquoi ?

Les pots-de-vin et la corruption nuisent à la société et fragilisent la confiance. Ce sont des actes irresponsables, inacceptables et un non-sens sur le plan commercial !



Nos engagements :

- Nous reconnaissons la corruption comme étant l'abus de pouvoir à des fins d'enrichissement personnel.
- Nous considérons comme un acte de corruption le fait d'offrir, de promettre, de donner, d'accepter ou de solliciter un avantage ou tout autre objet de valeur dans le but d'inciter quelqu'un à agir.
- Nous travaillons de manière proactive pour prévenir toute pratique commerciale corrompue.
- Nous appliquons une politique de tolérance zéro envers toute forme de corruption dans nos relations commerciales et attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent les mêmes normes.
- Nous effectuons des vérifications préalables basées sur les risques en matière d'intégrité auprès de tiers afin de soutenir notre position de tolérance zéro.
- Nous ne tolérons pas que nos fournisseurs, client(e)s ou autres partenaires commerciaux offrent des pots-de-vin liés à nos activités et nous prendrons des mesures si de telles activités étaient découvertes.
- Nous sommes conscients que les cadeaux, les marques d'hospitalité, les parrainages et les dons peuvent comporter des risques de corruption et nous respectons nos normes et nos directives pour gérer ces risques.
- Nous ne permettons jamais que des pressions commerciales compromettent notre intégrité.

Votre rôle :

- N'offrez, ne promettez, ne donnez ou n'acceptez jamais quelque objet de valeur que ce soit dans le but d'influencer de manière inappropriée une décision commerciale ou une action gouvernementale : cela s'apparente à un pot-de-vin où que vous soyez dans le monde.
- Respectez notre politique anti-corruption et les directives relatives aux cadeaux, aux marques d'hospitalité, aux parrainages et aux dons fournis par Autoliv.
- Contactez votre responsable, le service Juridique ou l'équipe en charge de la Conformité, si vous avez des questions.
- Soyez particulièrement vigilant(e) lorsque vous interagissez avec des agents publics. En cas de doute, prenez le temps de réfléchir et demandez conseil au service Juridique ou au service Conformité.

- N'oubliez pas : les coutumes locales ou l'idée selon laquelle « c'est comme ça que les affaires fonctionnent » ne constituent jamais une excuse pour justifier des pratiques de corruption.
- Signalez immédiatement tout soupçon de corruption ou de pots-de-vin à l'équipe en charge de la Conformité ou via la ligne d'assistance (Helpline) Autoliv.



N'oubliez jamais :

La corruption fragilise la société et la confiance dans les entreprises et leurs dirigeants. Nous devons toujours rester focalisés sur notre engagement en matière de tolérance zéro en toutes circonstances.



Où obtenir de l'aide ?

N'hésitez jamais à vous exprimer et à demander de l'aide ou des conseils.

- [AS313 – Norme sur la lutte contre la corruption](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)
- [Page LifeNet consacrée à la lutte contre la corruption](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)



Commerce international

Pourquoi ?

Nos produits, services et données sont utilisés dans le monde entier. Pour poursuivre nos activités en tant qu'entreprise internationale, nous devons respecter les législations internationales en matière d'exportations, d'importations, de taxations et de sanctions.



Nos engagements :

- Notre objectif est de respecter l'ensemble des législations commerciales qui s'appliquent à notre entreprise dans le monde entier, ce qui inclut les contrôles des exportations, les législations douanières et les importations, ainsi que les lois fiscales internationales et les sanctions commerciales.
- Nous reconnaissons que ces législations peuvent s'appliquer aussi bien aux informations (logiciels, codes et informations techniques inclus) qu'aux actifs physiques et financiers et nous nous efforçons de développer nos contrôles, notre politique et notre formation interne en conséquence.
- Nous savons qu'il s'agit d'un domaine de la législation en constante évolution et nous veillons à ce que nos contrôles et nos systèmes soient toujours à jour.

Votre rôle :

- Familiarisez-vous avec les lois commerciales qui ont une incidence sur votre travail chez Autoliv. Si vous avez des questions, discutez-en avec votre responsable ou un membre de l'équipe Juridique ou en charge de la Conformité.
- Sachez que les lois commerciales peuvent être techniques et détaillées. N'hésitez pas à prendre le temps de réfléchir et à demander l'avis d'un expert si nécessaire.
- Soyez conscient(e) que les lois commerciales régissant ce qui peut être transféré au-delà des frontières peuvent couvrir les informations et les actifs numériques ainsi que les produits physiques. Cela peut inclure les e-mails et les appels téléphoniques ou vidéo. En cas de doute, contactez un membre de l'équipe Juridique ou de la Conformité pour obtenir des conseils.
- Sachez avec qui et où nous faisons affaire et assurez-vous à l'avance que nous pouvons légitimement commercer avec eux sans enfreindre les lois commerciales, en particulier les obligations en matière de contrôle des exportations et de sanctions commerciales.



N'oubliez jamais :

Les lois sur le commerce international changent régulièrement. Veillez à rester informé(e) des dernières exigences associées à vos activités commerciales. En cas de doute, prenez le temps de réfléchir et demandez conseil à un expert.



Où obtenir de l'aide ?

N'hésitez jamais à vous exprimer et à demander de l'aide ou des conseils.

- [AS304 – Politique de contrôles des exportations](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)
- [Page LifeNet consacrée au service Juridique](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)



Conflits d'intérêts

Pourquoi ?

Les interférences entre les relations ou intérêts personnels et les décisions prises au sein d'Autoliv présentent des risques pour notre entreprise et pour votre propre réputation.



Nos engagements :

- Nous comptons sur tous nos salarié(e)s pour qu'ils/elles prennent des décisions équitables, basées sur des critères objectifs et dans les meilleurs intérêts d'Autoliv.
- Nous nous efforçons d'éviter les conflits d'intérêts dans nos relations commerciales. Lorsqu'ils ne peuvent être évités, nous les gérons de manière proactive et transparente.
- Nous nous efforçons de gérer tout conflit qui survient en le divulguant et en l'évitant ou en prenant des mesures pour remédier à la situation, par exemple en écartant la personne concernée des décisions connexes, le cas échéant.

Votre rôle :

- Tous les salarié(e)s d'Autoliv doivent déclarer tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent entre leur activité professionnelle et leurs intérêts personnels. Cela peut inclure les cas suivants :
 - embaucher ou superviser des amis ou des membres de votre famille ;
 - avoir un intérêt financier dans une entreprise concurrente, un client ou un fournisseur ;
 - occuper un emploi externe ou un poste au sein d'un conseil d'administration susceptible d'affecter votre rendement ou votre objectivité.
- Évitez les conflits avec votre fonction chez Autoliv En cas de conflit, signalez-le immédiatement à votre responsable, au service des Ressources humaines ou au responsable la Conformité.
- Suivez toutes les mesures mises en place pour gérer le conflit signalé.
- Évitez toute apparence de partialité, de favoritisme ou d'influence indue.



N'oubliez jamais :

Les conflits peuvent être gérés s'ils sont révélés à l'avance. S'ils sont dissimulés, ils nuisent aux bonnes décisions et à la réputation des personnes. La transparence vous protège vous et Autoliv. Anticipez, communiquez rapidement et demandez de l'aide.



Où obtenir de l'aide ?

N'hésitez jamais à vous exprimer et à demander de l'aide ou des conseils.

- [AS316 – Norme sur les conflits d'intérêts](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)
- [Page LifeNet consacrée aux conflits d'intérêts](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)



Délit d'initiés

Pourquoi ?

L'utilisation d'informations privilégiées ou confidentielles au sujet d'Autoliv ou de l'un de nos partenaires commerciaux pour acheter ou vendre des actions est contraire à l'éthique et constitue un délit.



Nos engagements :

- Les informations privilégiées sont des informations qui pourraient avoir un impact important sur le prix des actions d'une entreprise si elles étaient divulguées au public. Il s'agit par exemple d'informations détaillées sur les résultats financiers de l'entreprise, ses nouveaux produits, ses acquisitions ou ses procédures judiciaires.
- Nous avons mis en place notre politique sur les délits d'initiés pour fournir des conseils et des mesures concernant les transactions d'actions d'Autoliv ou d'actions de nos partenaires commerciaux proches.

Votre rôle :

- Vous ne devez jamais acheter ou vendre des actions en vous basant sur des informations privilégiées.
- Vous devez consulter notre politique sur les délits d'initiés avant de négocier des actions d'Autoliv et consulter un membre de l'équipe juridique si vous avez des doutes.
- Vous devez tenir compte des quatre périodes de routine au cours desquelles salarié(e)s ne sont pas autorisé(e)s à effectuer de transactions avec des actions d'Autoliv comme indiqué dans la politique sur les délits d'initiés.
- Si vous ne savez pas quelles informations doivent être considérées comme des informations privilégiées ou confidentielles, prenez le temps de réfléchir et consultez votre responsable ou un membre de l'équipe Juridique.
- Vous ne devez pas donner de conseils de spéculation boursière à vos amis ou votre famille en vous basant sur des informations privilégiées.



N'oubliez jamais :

Consultez notre politique ou vérifiez auprès de l'équipe Juridique si vous ne savez pas avec certitude ce qui peut être considéré comme des informations privilégiées.



Où obtenir de l'aide ?

N'hésitez jamais à vous exprimer et à demander de l'aide ou des conseils.

- [AS314 – Politique sur les délits d'initiés](#). (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)
- [Page LifeNet consacrée au service Juridique](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)



Fournisseurs et partenaires commerciaux

Pourquoi ?

La réputation et les produits d'Autoliv sont étroitement liés aux comportements de nos partenaires commerciaux, ce qui inclut tous nos fournisseurs.



Nos engagements :

- Nous sélectionnons nos partenaires commerciaux en faisant preuve d'équité en développant avec eux des relations de confiance et nous attendons d'eux qu'ils partagent les mêmes valeurs et comportements que les nôtres.
- Nous procédons à des contrôles nécessaires afin de vérifier les antécédents, la réputation et la capacité des nouveaux fournisseurs et partenaires commerciaux à répondre à nos attentes.
- Nous évaluons et surveillons nos principaux fournisseurs et partenaires commerciaux tout au long de notre relation afin de nous assurer que nous respectons nos engagements envers eux et qu'ils remplissent leurs obligations envers nous.
- Nous communiquons nos attentes à nos fournisseurs et nos partenaires commerciaux de manière transparente au début et tout au long de notre relation.

Votre rôle :

- Familiarisez-vous avec notre Code de conduite destiné aux fournisseurs et respectez nos processus de gestion de la chaîne d'approvisionnement.
- Faites preuve de diligence raisonnable dans vos relations avec les fournisseurs et les partenaires commerciaux.
- Exprimez tout manquement à l'intégrité ou aux attentes d'Autoliv de la part d'un fournisseur ou d'un partenaire commercial.
- Divulgez toujours tout lien personnel que vous entretenez avec un fournisseur ou un partenaire commercial afin d'éviter tout conflit d'intérêts potentiel.



N'oubliez jamais :

Nous voulons être fiers des fournisseurs et des partenaires commerciaux avec lesquels nous travaillons, et nous voulons qu'ils soient fiers de travailler avec Autoliv.



Où obtenir de l'aide ?

N'hésitez jamais à vous exprimer et à demander de l'aide ou des conseils.

- [Code de Conduite des fournisseurs](#)
- [Exigences ALV en matière d'approvisionnement durable - Fournisseurs directs de matériaux](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)
- [AS 318 - Politique de diligence raisonnable à l'égard des tiers](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)
- [Page LifeNet consacrée à la gestion de la chaîne d'approvisionnement internationale](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)
- [Processus d'approvisionnement et d'achats Autoliv](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)



Protection des actifs de l'entreprise

Information et cybersécurité

Pourquoi ?

Nos données, informations, systèmes de fabrication et systèmes informatiques sont au cœur de notre activité et sont de plus en plus exposés à des menaces externes.



Nos engagements :

- Nous continuerons à investir dans nos systèmes technologiques de classe mondiale.
- Nous savons que le succès ou l'échec des meilleurs systèmes technologiques dépend des actions des personnes qui les utilisent. Nous continuerons donc à fournir des formations et à mettre en œuvre des procédures intelligentes pour permettre à notre technologie de prospérer.
- Nous autorisons uniquement l'utilisation de nos systèmes informatiques à des fins légitimes et jamais pour stocker ou partager des contenus illégaux ou offensants.

Votre rôle :

- Vous devez connaître les mesures de sécurité informatique qui s'appliquent à votre travail au sein d'Autoliv (y compris toutes les procédures en matière de mots de passe et de logiciels).
- Assumez vos responsabilités. Si vous avez besoin d'une formation de sécurité supplémentaire pour l'un de nos systèmes informatiques, organisez cela avec votre responsable.
- Vous devez savoir que de nombreux groupes particulièrement organisés cherchent à exploiter les failles physiques et numériques d'entreprises comme Autoliv, dans le but de saboter les systèmes, de voler de l'argent et des informations précieuses ou de demander une rançon pour supprimer un logiciel malveillant.
- Ne laissez pas ces groupes vous exploiter, vous ou vos collaborateurs et collaboratrices. Restez vigilant(e) et réfléchissez toujours avant de cliquer.
- Si vous avez des inquiétudes ou si vous constatez une violation ou une défaillance informatique, faites-le savoir immédiatement en signalant un incident de sécurité informatique. Ces signalements seront traités de manière confidentielle et peuvent être soumis de manière anonyme, lorsque la législation locale le permet.



N'oubliez jamais :

Réfléchissez avant de cliquer !



Où obtenir de l'aide ?

N'hésitez jamais à vous exprimer et à demander de l'aide ou des conseils.

- [AS264 – Politique d'information et de cybersécurité](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)
- [AS265 – Politique de classification des données](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement) [ITS-0016 - Gestion incidents liés aux informations et à la cybersécurité](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)
- [Portail de signalement des incidents de sécurité](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)



Communication

Pourquoi ?

Une communication claire, équitable et précise renforce notre réputation et nous aide à attirer les meilleurs collaborateurs, clients et partenaires.



Nos engagements :

- Nous nous efforçons de toujours communiquer de manière claire, équitable et précise dans tout ce que nous faisons, des déclarations publiques formelles à la communication, écrite et orale, entre nous.
- Nous contrôlons soigneusement qui sont les personnes autorisées à effectuer des annonces publiques au nom d'Autoliv de manière à éviter tout risque de confusion et à préserver la qualité de nos déclarations publiques.
- Nous attendons de nos supérieurs hiérarchiques et responsables qu'ils montrent toujours l'exemple en matière de bonne communication interne en communiquant régulièrement et de manière claire, équitable et inclusive.
- Nous respectons les informations confidentielles des personnes avec qui nous travaillons et nous les traitons avec intégrité et prudence.
- Nous ne formulons jamais d'affirmations fausses ou trompeuses à notre sujet ou au sujet de nos concurrents ou de nos clients.
- Nous respectons l'ensemble des règles et réglementations en vigueur concernant nos communications.

Votre rôle :

- Vous devez toujours vous efforcer de représenter Autoliv dans votre manière de communiquer.
- Votre communication doit être claire, équitable et inclusive.
- Vous devez communiquer de manière respectueuse, indépendamment de la personne avec qui vous communiquez.
- Vous devez transmettre toute demande des médias au service de communication de l'entreprise.
- Vous ne devez vous présenter en tant que porte-parole d'Autoliv que si vous êtes formellement autorisé(e) à le faire.
- Rappelez-vous que toutes les formes de communication numérique, y compris les publications sur les réseaux sociaux, peuvent être rapidement partagées et sont souvent impossibles à supprimer.

- Vous ne devez pas partager d'informations confidentielles, secrètes ou sensibles sur le plan commercial avec des personnes extérieures à Autoliv, à moins que vous n'ayez conclu un accord écrit avec cette personne ou organisation.
- Vous ne devez pas citer ou faire référence à nos clients ou partenaires commerciaux sans leur autorisation.



N'oubliez jamais :

Vous ne devez jamais divulguer d'informations confidentielles ou sensibles sur Autoliv dans des publications sur les réseaux sociaux ou des groupes de discussion.



Où obtenir de l'aide ?

N'hésitez jamais à vous exprimer et à demander de l'aide ou des conseils.

- [AS250 – Stratégie de marque d'Autoliv](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)
- [AS251 – Politique et directives en matière de communication](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)
- [AS265 – Politique de classification des données](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)



Propriété intellectuelle

Pourquoi ?

La capacité d'innovation et l'avantage concurrentiel d'Autoliv dépendent de la protection de nos actifs intellectuels : brevets, technologies, conceptions et documents protégés par les droits d'auteur. L'utilisation abusive ou la perte de propriété intellectuelle (PI) peut entraîner de graves risques juridiques, financiers et relatifs à la réputation de l'entreprise. La protection de ces actifs est une priorité stratégique et une responsabilité partagée au sein de l'organisation.



Nos engagements :

- Nous disposons de systèmes internes robustes, de politiques et d'une expertise juridique pour identifier, sécuriser et faire respecter nos droits de propriété intellectuelle à l'échelle mondiale, protégeant ainsi ce que nous créons.
- Tout comme nous attendons des autres qu'ils respectent notre propriété intellectuelle, nous nous engageons à respecter celle de nos partenaires, fournisseurs et concurrents.
- Nous surveillons de manière proactive les risques potentiels liés à la propriété intellectuelle et prenons des mesures en temps opportun pour prévenir toute utilisation abusive ou violation.
- Nous identifions, protégeons et gérons de manière appropriée les inventions, les solutions techniques et autres innovations développées au sein d'Autoliv.
- Nous évitons toute divulgation publique prématurée (écrite, verbale, numérique ou autre) d'informations techniques susceptibles de compromettre les droits de brevet ou la confidentialité de nos solutions.
- Nous respectons les droits de propriété intellectuelle des tiers et n'utilisons les technologies, données et logiciels externes que dans le cadre des conditions de licence et des obligations contractuelles autorisées.
- Nous empêchons tout accès, copie, distribution ou modification non autorisés de la propriété intellectuelle d'Autoliv par des parties internes ou externes.

Votre rôle :

- Informez rapidement l'équipe Juridique de toute nouvelle invention, tout développement de produit ou projet collaboratif. Une implication précoce permet de garantir le dépôt rapide de brevets et la protection de la propriété intellectuelle.
- Ne partagez les informations confidentielles, les secrets commerciaux ou le savoir-faire exclusif qu'avec des personnes autorisées qui ont un besoin légitime d'en connaître et qui sont liées par des accords de confidentialité appropriés.
- Restez toujours vigilant(e). Si vous suspectez que la propriété intellectuelle d'Autoliv est utilisée à mauvais escient ou que quelqu'un enfreint nos droits, signalez-le immédiatement au service Juridique ou à votre responsable.
- Réfléchissez à deux fois avant de partager des informations, que ce soit en interne ou en externe. Si vous n'êtes pas sûr(e) qu'une information soit sensible ou protégée, prenez le temps de réfléchir et demandez conseil.

- Continuez à contribuer à notre culture d'innovation tout en agissant de manière responsable et en veillant à ce que vos idées soient correctement documentées et protégées.
- En cas de doute, exprimez-vous. La protection de nos idées commence par vous.

Veillez également vous reporter au chapitre séparé sur la *Protection des actifs de l'entreprise*.

Votre rôle en ce qui concerne la protection de la propriété intellectuelle

- Communiquez rapidement les inventions conformément au document AS103 – Norme sur les brevets. Ne partagez pas d'informations techniques en dehors de l'entreprise sans les avoir fait examiner et approuver au préalable.
- Ne téléchargez jamais des données techniques Autoliv sur des outils ou des supports de stockage externes non approuvés. N'utilisez les informations provenant de tiers que dans la mesure où des contrats, licences et accords de confidentialité vous y autorisent.
- Signalez toute utilisation abusive des marques ou marques déposées d'Autoliv, y compris les documents ou actifs numériques contrefaits.
- Signalez immédiatement les risques liés à la propriété intellectuelle, tels que les soupçons de vol, de contrefaçon ou de divulgation non autorisée.



N'oubliez jamais :

Traitez notre propriété intellectuelle avec le même soin et la même diligence que vous accorderiez à tout autre actif précieux. Votre souci du détail et votre esprit proactif contribueront à préserver notre position de leader en matière de sécurité et d'innovation.



Où obtenir de l'aide ?

N'hésitez jamais à vous exprimer et à demander de l'aide ou des conseils.

- [AS103 – Norme sur les brevets](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)
- [Page LifeNet consacrée au service Juridique](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)



Protection des actifs de l'entreprise

Pourquoi ?

Les actifs de notre entreprise nous permettent de travailler de manière sûre et de nous développer en tant qu'entreprise. Ces actifs comprennent des informations commercialement sensibles, des technologies, des biens matériels, des ressources financières, des droits de propriété intellectuelle et notre marque Autoliv.

Chacun(e) d'entre nous a la responsabilité de protéger ces actifs et de les utiliser avec soin, efficacité et intégrité.



Nos engagements :

- L'utilisation abusive des actifs d'Autoliv, physique, numérique, financière ou intellectuelle, n'est pas tolérée. Les actifs doivent être utilisés uniquement à l'avantage d'Autoliv.
- Nous protégeons les actifs financiers d'Autoliv et travaillons de manière proactive pour prévenir la fraude et les actes répréhensibles.
- L'utilisation personnelle limitée des technologies de l'entreprise (ordinateurs, smartphones, ordinateurs portables) est autorisée si elle ne compromet pas la qualité du travail, la sécurité ou la disponibilité du système, et ne cause aucun préjudice ou offense.
- Nous protégeons la marque Autoliv et cherchons activement à limiter les contrefaçons sur le marché.

Votre rôle :

- Vous devez utiliser tous les actifs d'Autoliv de manière responsable et uniquement à des fins commerciales légitimes. Cela inclut les systèmes informatiques, qui ne doivent jamais être utilisés à des fins illégales ou pour diffuser du contenu inapproprié.
- Respectez toutes les procédures relatives aux informations confidentielles, à la confidentialité des données et à la sécurité numérique afin de protéger Autoliv et vous-même.
- Protéger les ressources d'Autoliv contre le vol, les dommages ou la mise au rebut inappropriée.
- Évitez les raccourcis, les solutions techniques de contournement ou toute autre méthode inappropriée lorsque vous utilisez les actifs de l'entreprise.
- Préservez la confidentialité concernant les produits et informations d'Autoliv, et ceux de nos partenaires.

Veillez également vous reporter au chapitre séparé sur la *Propriété intellectuelle*. Vous devez immédiatement vous exprimer si vous avez connaissance de contrefaçons.



N'oubliez jamais :

En protégeant et en améliorant nos actifs, en particulier notre propriété intellectuelle, nous renforçons les bases d'Autoliv pour notre réussite à long terme. Chaque salarié joue un rôle essentiel en matière de protection des innovations et des informations qui nous permettent d'être leaders dans le domaine des technologies de sécurité.



Où obtenir de l'aide ?

N'hésitez jamais à vous exprimer et à demander de l'aide ou des conseils.

- [ITS-0118 Utilisation acceptable des systèmes et technologies de l'information](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)
- [AS265 – Politique de classification des données](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)
- [AS323 – Politique et norme en matière de sécurité physique](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)
- [AS103 – Norme sur les brevets](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)



Responsable IA

Pourquoi ?

Nous reconnaissons que l'intelligence artificielle (IA) peut apporter des avantages incroyables à nos clients, à nos salarié(e)s et à la société. Dans le même temps, nous sommes conscients que l'IA peut avoir des répercussions particulières sur les personnes et les communautés. C'est pourquoi nous nous engageons à utiliser l'IA de manière responsable et transparente, en nous appuyant sur notre politique d'IA responsable et nos principes fondés sur des valeurs, afin que chaque décision basée sur l'IA reflète l'intégrité et la confiance.



Nos engagements :

- Nous nous engageons à appliquer nos principes fondés sur des valeurs pour une IA responsable dans nos prises de décision liées au développement et à l'utilisation de l'IA.
- Nous tenons toujours compte des effets potentiels sur les individus et la société avant de mettre en œuvre des technologies d'IA.
- Nous nous engageons à respecter les droits protégés par la loi.
- Nous sommes clairs et transparents concernant le fonctionnement de nos systèmes d'IA, les données qu'ils utilisent et les résultats qu'ils génèrent.
- Nous protégeons les données et prévenons toute utilisation abusive, en appliquant des mesures de sécurité robustes et des mesures d'atténuation des biais afin de protéger les individus et les communautés.
- Nous alignons nos pratiques en matière d'IA sur les normes, les lois et les meilleures pratiques internationales, quel que soit le lieu où nous opérons.

Votre rôle :

- Utilisez l'IA de manière responsable, en veillant à ce que les résultats soient équitables, explicables et conformes à la politique d'Autoliv sur l'IA.
- Ne vous fiez pas uniquement à l'IA ; vérifiez et confirmez les résultats, en particulier lorsqu'ils ont une incidence sur les personnes, la sécurité, la qualité ou la conformité.
- Collaborez dès le début avec l'équipe chargée de la gestion des données et de l'IA afin d'évaluer les risques et de mettre en œuvre les contrôles nécessaires pour les projets d'IA.
- Signalez tout abus, préjugé ou autre problème juridique ou éthique lié aux systèmes d'IA et à leur utilisation au sein d'Autoliv.

Les domaines suivants sont pris en compte dans nos principes fondés sur la valeur pour une IA responsable :

- durabilité, création de valeur partagée et atténuation des impacts,
- valeurs centrées sur l'humain et utilisation responsable de l'IA,
- transparence et explicabilité,
- qualité, robustesse, sécurité et sûreté,
- responsabilité et obligation de rendre compte,
- confidentialité, secret professionnel et droits de propriété intellectuelle.



N'oubliez jamais :

L'IA est une technologie puissante qui offre de nombreux avantages, mais elle comporte également des risques. Toute personne travaillant avec l'IA doit garder à l'esprit que l'innovation ne concerne pas seulement ce qui est possible, mais aussi ce qui est significatif. Nous pouvons accélérer la création de valeur et améliorer les performances grâce à l'IA tout en restant responsables de la gestion des risques et en restant fidèles à nos valeurs.

Où obtenir de l'aide ?

N'hésitez jamais à vous exprimer et à demander de l'aide ou des conseils.

- [AS333 – Politique d'IA responsable](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)
- [Gestion des données et IA](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)
- [Protection des données Autoliv - IA](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)



Exactitude des registres

Pourquoi ?

L'exactitude et la bonne tenue des archives sont essentielles pour nous permettre de gérer l'entreprise Autoliv efficacement et de conserver la confiance de nos partenaires.



Nos engagements :

- Nous nous engageons à conserver notre documentation à jour dans tous les domaines de notre entreprise, du contrôle qualité, de la gestion du temps de travail, et des rapports de sécurité à la comptabilité générale et aux rapports sur l'environnement.
- Nous disposons des systèmes et procédures nécessaires de manière à recueillir et conserver nos documents de manière efficace, précise et sécurisée.
- Nous veillons à ce que les documents soient conservés conformément à nos délais de conservation déterminés et soient éliminés de manière appropriée à la fin de leur cycle de vie.
- Nous respectons toutes les réglementations applicables, y compris celles relatives à la fiscalité, aux droits et à la lutte contre le blanchiment d'argent.
- Nous enregistrons et présentons avec précision toutes les transactions financières conformément aux principes comptables applicables.
- Nous établissons nos rapports en temps opportun, conformément à nos politiques internes en matière de reporting et aux normes professionnelles et juridiques applicables.

Votre rôle :

- Vous ne devez jamais enregistrer d'informations fausses ou trompeuses.
- Vous devez veiller à ce que les erreurs soient notifiées et corrigées aussi rapidement que possible.
- Si vous remarquez ou suspectez un quelconque cas de fraude portant sur toute donnée d'entreprise (y compris toutes les informations financières), vous devez immédiatement contacter un membre du service Juridique ou l'équipe en charge de la Conformité.
- Facilitez les choses. Soumettez tous les dossiers avec précision, dans les délais impartis et conformément à la politique locale.
- Ne supprimez ou ne détruisez jamais de documents professionnels sans disposer d'autorisation explicite et suivez toujours les procédures correctes.
- Respectez notre norme AS303 en veillant à ce que toutes les informations soient conservées et supprimées ou détruites conformément à notre calendrier de conservation des documents.



N'oubliez jamais :

Les informations précises commencent par vous. Des messages envoyés par des canaux informels aux notes de frais et aux informations d'audit, l'intégrité manière dont nous enregistrons et présentons les informations est un élément essentiel de la confiance que nous instaurons chez Autoliv.



Où obtenir de l'aide ?

N'hésitez jamais à vous exprimer et à demander de l'aide ou des conseils.

- [AS303 – Norme relative à la gouvernance des archives et des informations](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)
- [Site international sur la gouvernance des archives et des informations d'Autoliv](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)



Lutte contre la fraude

Pourquoi ?

La fraude ne se limite pas au détournement d'actifs ou à l'escroquerie : elle englobe tout acte de falsification, de manipulation ou de fausse déclaration qui porte atteinte à la confiance, à l'intégrité ou à la sécurité. Dans notre entreprise, même les plus petites violations de confiance peuvent avoir des conséquences majeures. La lutte contre la fraude protège notre réputation, nos clients et les personnes qui font confiance à nos produits et solutions.



Nos engagements :

- Prévenir toute forme de fraude, qu'elle soit financière, opérationnelle ou liée à la confiance.
- Maintenir des processus et des contrôles clairs pour détecter et prévenir les comportements frauduleux.
- Veiller à la mise en place de canaux de signalement ouverts afin que les préoccupations puissent être soulevées et traitées.
- Appliquer une formation et une surveillance continues afin que chacun(e) soit informé(e) et vigilant(e).
- Défendre l'intégrité comme une valeur non négociable : chaque décision doit être fondée sur des faits corrects et des archives précis, reflétant la transparence et la confiance.

Votre rôle :

- Soyez honnête dans tous vos rapports, documents et communications.
- Respectez les politiques de l'entreprise et ne contournez jamais les contrôles ou les procédures.
- Signalez tout comportement suspect ou inhabituel.
- Si vous n'êtes pas sûr(e) que quelque chose soit acceptable, posez la question : mieux vaut clarifier les choses que de prendre le risque de dépasser les limites.

Qu'est-ce qui constitue une fraude ?

- La fraude désigne tout acte intentionnel visant à tromper ou à induire en erreur à des fins personnelles ou pour le bénéfice d'une organisation. Exemples de fraudes :
 - falsification de documents financiers tels que des factures ou des notes de frais,
 - manipulation des résultats de tests ou des certifications,
 - fausse déclaration de qualifications ou du statut de conformité,
 - tromperie des parties prenantes en exagérant ou en prétendant faussement certains avantages ou en dissimulant des aspects néfastes, comme le « greenwashing/whitewashing »,
 - détournement d'actifs ou de fonds.

Si un acte implique de modifier ou de dissimuler la vérité, il est considéré comme une fraude.



N'oubliez jamais :

L'intégrité n'est pas négociable. Chaque action doit refléter la transparence et la confiance. En cas de doute, posez des questions : la protection de notre réputation et la sécurité de ceux qui dépendent de nous commencent par vous.



Où obtenir de l'aide ?

N'hésitez jamais à vous exprimer et à demander de l'aide ou des conseils.

- [AS334 – Politique de lutte contre la fraude](#) (accès réservé au personnel d'Autoliv uniquement)



Diriger avec intégrité

Dispenses : de façon générale, personne n'est exempté de respecter les dispositions de notre Code, quel que soit son poste. Cependant, dans certains cas précis, le CEO, ainsi que le responsable de la Conformité et de l'intégrité de l'entreprise peuvent renoncer à l'application d'une disposition de notre Code destiné aux salarié(e)s. Seul le Conseil d'administration peut autoriser les cadres dirigeants ou les directeurs à être dispensés de l'application de notre Code, ou également un comité du Conseil d'administration dans la limite autorisée par les règles de la Bourse de New York. Cette dispense sera communiquée aux actionnaires conformément aux lois, règles et réglementations en vigueur.

Autoliv
